

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 27 mai 2019

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 33

Présents : 25

Absents excusés représentés : 6

Absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 21 mai, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, M. Richard BERTHELEU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, Mme Sophie VANHOUTTE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, Mme Patricia AMICO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise DELABY

Hôtel de Ville
Secrétariat Général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

1 - Convention d'objectifs avec l'association Union dans la perspective de la réalisation d'un centre culturel et culturel - Avenant n°1 - Autorisation de signature

DELIBERE
A l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Union dans la perspective de la réalisation d'un centre culturel et culturel à la ZAC de la Villette-aux Aulnes.

2 - Patrimoine historique et culturel - Attribution d'une aide exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine pour financer la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	30
POUR :	27 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOEUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE
CONTRE :	3 Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE,

Mme Julie MOREL a quitté la salle et ne prend part au vote.

ATTRIBUE à La Fondation du Patrimoine la somme de 5 000 € pour financer la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

3 - Coopération internationale - Conventions de partenariat avec Loumbila et le comité de jumelage et avec le camp de Nahr El-Bared et l'association mitryenne France Palestine solidarité (AMFPS) - Autorisations de signatures

DELIBERE
A l'unanimité

AUTORISE Mme le maire à signer la convention de partenariat afférente au projet de construction d'équipements d'assainissement public dans la ville de Loumbila,

AUTORISE Mme le maire à signer la convention de partenariat afférente au projet d'acquisition d'une ambulance au profit du centre médical du camp de réfugiés palestiniens de Nahr El-Bared au Liban.

4 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	21
---------------------------------	-----------

POUR :	21 dont 3 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, M. Benoit PENEZ et Mme Audrey MERET ont quitté la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations.

5 - Vie associative - Conventions avec diverses associations - Autorisation de signatures

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	28
POUR :	28 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE
ABSTENTIONS :	3 Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE

APPROUVE les termes des conventions avec les associations suivantes : le Comité d'actions sociales et culturelles (CASC), l'association Aide à l'insertion professionnelle (AIP), le comité directeur de l'Union sportive de la jeunesse mitryenne (USJM) et le club de football Mitry-Mory football (MMF)

6 - Maison des droits des femmes et de l'égalité - Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

7 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	24
POUR :	24 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
ABSTENTIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs.

8 - Véhicules de fonction et remisage à domicile - Mise à jour des autorisations

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'un véhicule de fonction pour l'année 2019 aux utilisateurs recensés.

ATTRIBUE un véhicule de fonction aux membres du conseil municipal lorsque l'exercice de leur mandat le justifie

AUTORISE le principe de remisage à domicile permanent des véhicules municipaux à usage professionnels aux utilisateurs assurant des missions aux sujétions spécifiques.

9 - Club âge d'or - Mini-séjour Châteaux de la Loire - Adoption des tarifs

DELIBERE

A l'unanimité

ADOpte pour le séjour du 3 au 5 juillet le tarif suivant : 375€ par personne, avec un supplément de 118€ pour une chambre individuelle.

10 - Mobilité - Avenant n°18 à la convention relative au financement de la carte de transport Imagine'R - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE pour l'année scolaire 2019-2020, la prise en charge de la carte Imagine'R d'un montant de 73 € euros par élève pour les collégiens mitryens non-boursiers, et de 17,33 € pour les collégiens boursiers de catégorie 1 et 2.

11 - Aménagement - Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique (DUP) préalable aux travaux et acquisitions foncières nécessaires pour la réalisation de la ZAC de Maurepas

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
---------------------------------	-----------

POUR :	24 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
CONTRE :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

SOLLICITE auprès de Madame le Préfet de Seine-et-Marne la prorogation des effets de la Déclaration d'Utilité Publique issue de l'arrêté préfectoral n°14 DCSE EXP 46 du 26 novembre 2014, déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Maurepas et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la commune de Mitry-Mory ainsi que la cessibilité au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France des parcelles de terrains nécessaires à la réalisation de cette opération, pour une durée de 5 ans afin de finaliser les acquisitions foncières.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette procédure et à l'exécution de la présente délibération.

CONFIRME que les acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC de Maurepas à Mitry-Mory seront au profit de l'Etablissement Public Foncier d'ile de France (EPFIF) conformément à la convention signée le 7 octobre 2008 et son avenant le 2 mars 2012 qui l'autorise à acquérir pour le compte de la Ville les terrains impactés par le périmètre de la ZAC de Maurepas.

12 - Finances - Garantie d'emprunts à la SEMMY - Opération Allende - Autorisation de signature

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	24 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
CONTRE :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de un million quatre cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros (1 454 875 €) à souscrire par la SEMMY auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de prêt en date du 21 février 2019 constitué de 7 lignes du Prêt et destiné à financer la construction de 12 logements locatifs conventionnés sis 8-10 avenue de Boursières à Mitry-Mory.

13 - Marchés publics - Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat - Avenant n°1 - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat afin d'autoriser la télétransmission des contrats de concession, des conventions et des pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres à la préfecture au titre du contrôle de légalité.

14 - Marchés publics - Convention constitutive de groupement de commandes entre le CCAS et la ville - Avenant n°1 - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 modifiant la convention cadre constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Mitry-Mory et le CCAS de la ville en date du 18 décembre 2015.

15 - Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) - Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 mars 2019

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 mars 2019 relatif à la restitution aux communes du service de vidéoprotection,

16 - Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERE

PREND ACTE du tableau des décisions prises entre le 1^{er} avril 2019 et le 9 mai 2019, soit les décisions numérotées 2019.00065 à 2019.00087.

La séance est levée à 21h59

Le secrétaire de séance :

Mme Louise DELABY